



CAPA hors-classe des agrégés 2017 : déclaration liminaire

Les résultats obtenus par l'académie de Grenoble pour l'accès à la hors-classe des agrégés ont été une fois de plus médiocres en 2016, et de surcroît en baisse, bien que n'atteignant pas le niveau catastrophique de 2014. Avec 109 promus, soit 6,3% du corps, Grenoble s'est classée à la 25^e position dans le rapport entre nombre de candidats promus et nombre de candidats proposés. Tandis que 20 académies ont obtenu plus de 35% de promotions parmi les candidats figurant dans leur liste de proposés, Grenoble n'en a obtenu que 31%. Parmi ces 20 académies, 9 ont même obtenu plus de 40% de promotions. Ces résultats s'expliquent par l'inversion de la structure de la liste constituée par l'académie de Grenoble par rapport à celle des promotions finales en CAPN. Ainsi, en 2016, 84% des promus à l'échelle nationale appartenaient au 11^e échelon, et 82% bénéficiaient d'un avis exceptionnel du recteur ; logiquement, la grande majorité des promus, soit 70%, appartenaient à ces deux catégories. Comme tous les ans, seuls des candidats appartenant aux 11^e et 10^e échelons ont été promus. Or, la liste de l'académie de Grenoble ne comportait que 38% de candidats du 11^e échelon, parmi lesquels à peine 42% bénéficiaient d'un avis exceptionnel. Le nombre final de promotions ne pouvait donc qu'être en-deçà de ce que peut attendre l'académie. La disparité du traitement des candidats selon les disciplines, que nous dénonçons depuis plusieurs années, est l'une des raisons de cette faible valorisation, puisqu'en étant très économes des avis très favorables dont elles disposaient, certaines inspections ont de fait limité les chances de succès. Si le SNALC est favorable aux promotions au mérite, encore faut-il que celles-ci aient lieu selon des critères justes et équitables.

Le projet académique 2017 montre à ce sujet une évolution dans le bon sens avec un souci de rétablir une certaine équité théorique entre les disciplines. La plupart des inspections utilisent désormais leur quota d'avis très favorables, même si certaines disciplines restent moins bien traitées, comme les arts, l'italien, les SVT et les sciences physiques. Toutefois, ce progrès est en partie gâché par une répartition peu efficace des avis très favorables entre les échelons dans certaines matières, par exemple en lettres, ce qui conduit à proposer des candidats qui n'ont absolument aucune chance d'être promus et à sous-représenter les candidats des 10^e et 11^e échelons : ainsi, si 13% de l'ensemble des candidats des 10^e et 11^e échelons sont professeurs de lettres, la proportion de professeurs de lettres à ces échelons figurant sur la liste des proposés n'est plus que de 10%, écart particulièrement marqué par rapport aux autres disciplines. C'est pourquoi nous proposons d'ôter de la liste au moins les candidats du 8^e échelon, dont les chances de promotion sont nulles, ce qui ne règlera cependant pas le problème des candidatures mal valorisées aux échelons supérieurs. De plus, en examinant de plus près la liste, on constate que même s'il y a une augmentation certaine de la proportion d'avis exceptionnels chez les candidats proposés du 11^e échelon, qui atteint désormais 55%, ces derniers constituent une part encore plus faible de la liste qu'en 2016, alors que le nombre de candidats à cet échelon augmente. En fin de compte, il y a donc malheureusement peu de chances que les résultats de l'académie progressent en 2017, et ce même si les avis très honorables, qui ne représentent nationalement que 3% des promotions, sont revalorisés en avis remarquables au cours de cette CAPA.

Pour finir, nous ne pouvons que nous inquiéter de la façon dont seront traités les candidats à partir de l'année prochaine avec la mise en place du PPCR. En effet, si les rendez-vous de carrière ne s'appliquent qu'aux candidats du 9^e échelon avec deux années d'ancienneté et si les notes pédagogiques sont gelées, que va-t-il advenir des candidats qui ont dépassé ce stade du 9^e échelon et dont l'inspection est ancienne ? Quelles chances de promotion restera-t-il aux candidats qui viennent de dépasser ce stade et dont la note pédagogique correspond à un échelon inférieur ? Ils seront de fait désavantagés d'une part par rapport aux collègues inspectés récemment, d'autre part par rapport aux collègues qui auront droit à un rendez-vous de carrière. Encore une fois, l'équité entre les candidats semble devoir être remise en cause. De plus, les compétences évaluées chez les professeurs semblent désormais bien éloignées de la mission que le SNALC considère comme constitutive du cœur de leur métier, celle de faire progresser les élèves qui leur sont confiés au maximum de leurs capacités et de leurs appétences, comme l'attendent les familles. Face aux considérations annexes et d'inspiration managériale, le SNALC prédit un fort découragement et désengagement des professeurs qui ont de plus en plus l'impression d'être dépossédés de leur métier, et des promotions qui n'auront pas grand-chose à voir avec le mérite.